

25 juin 2026 -08:00

Discours de haine, maternité, responsabilités familiales : les signalements explosent en 2025

En 2025, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a enregistré 1722 signalements, soit une augmentation de 53% par rapport à 2024. Cette hausse exceptionnelle s'explique en grande partie par un pic de signalements de discours de haine. Mais d'autres tendances de fond se démarquent également : les discriminations liées à la maternité et aux responsabilités familiales et les signalements de violences sexuelles numériques poursuivent leur croissance.

L'Institut a reçu 520 signalements relatifs à des discours de haine en 2025, contre 135 en 2024. Une partie de cette augmentation est liée à une importante mobilisation à la suite de la publication d'un article d'opinion dans un media francophone. Les réseaux sociaux ont contribué à amplifier leur diffusion. Mais même en tenant compte de ces événements, la tendance générale reste à la hausse. « *Cette évolution montre que davantage de personnes connaissent l'Institut et savent qu'elles peuvent s'y adresser lorsqu'elles sont confrontées à une discrimination ou à une violence liée au genre* », souligne Michel Pasteel, directeur de l'Institut.

Devenir parent, un facteur important de discrimination

Le travail reste le principal domaine des signalements de discriminations, avec 328 dossiers en 2025. Dans ce domaine, un signalement sur deux est lié à la maternité au sens large. Cette proportion a encore augmenté par rapport à 2024, confirmant que les inégalités liées à la grossesse, à l'accouchement ou au retour au travail demeurent une réalité pour de nombreuses femmes.

Par ailleurs, 8% des signalements concernaient le critère protégé des responsabilités familiales, introduit dans la législation en 2023. Ce critère permet de protéger contre les discriminations toutes les personnes assumant des responsabilités de soins ou d'éducation, indépendamment de leur genre. Il couvre notamment les situations rencontrées par les pères, les coparent·e·s, les parents adoptifs ainsi que les proches aidant·e·s.

« *Dans un contexte où la Belgique vise un taux d'emploi de 80 % d'ici 2030, favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale n'est plus seulement une question d'égalité : c'est une condition indispensable à la soutenabilité du travail et au maintien durable des personnes dans l'emploi. Cela suppose également une répartition plus équilibrée des responsabilités familiales et des tâches de soins, qui reposent encore aujourd'hui de manière disproportionnée sur les femmes* », conseille Michel Pasteel.

Les signalements de violences sexuelles numériques continuent de progresser

L'Institut a également enregistré 347 signalements de violences sexuelles (droit pénal et du droit pénal sexuel), soit une hausse de 32 % par rapport à l'année précédente : 243 dossiers concernaient la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel, 156 cas de sextorsion et 131 cas de voyeurisme.

Les signalements de violences sexuelles numériques sont en progression continue depuis 2020, date à laquelle l'Institut a été désigné pour soutenir les victimes de diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel. Les hommes signalent plus fréquemment être victimes de violences numériques associant la diffusion non consentie d'images intimes à une extorsion à but lucratif. Les femmes, en

revanche, signalent plus souvent des situations de diffusion non consentie s'inscrivant dans un contexte de violences entre (ex-)partenaires, sans qu'il y ait de finalité d'extorsion financière. Malgré cette hausse, ces formes de violences restent largement sous-signalées, comme a pu le constater l'Institut dans une étude récente sur les violences sexuelles numériques ([voir l'étude](#), 2026).

Pour Michel Pasteel, directeur de l'Institut « *Les signalements reçus par l'Institut constituent une source d'information importante sur les discriminations vécues sur le terrain. Le rôle de l'Institut ne se limite pas à accompagner les victimes : l'Institut formule des recommandations, réalise des recherches et met à disposition des données via [GenderStat](#) afin de soutenir les acteurs concernés dans la promotion de l'égalité de genre* ».

L'ensemble de ces chiffres et analyses est disponible dans le Rapport annuel 2025 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

[↓ Rapport annuel 2025](#)

À propos de l'Institut

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est un organisme public indépendant qui lutte contre toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur le genre. D'année en année, le nombre de signalements reçus par l'Institut augmente. L'Institut informe les victimes et les soutient en cas d'éventuelles procédures judiciaires. Par ailleurs, l'Institut fournit des informations sur le cadre légal et émet des avis et des recommandations, notamment à l'intention du gouvernement et du parlement. Il est également chargé de collecter des données et des statistiques, de mener des recherches, de proposer des formations, ainsi que de mettre en place des initiatives politiques concrètes et des campagnes de sensibilisation.

Les victimes ou témoins de discrimination fondée sur un critère protégé par la loi Genre (notamment le sexe) peuvent obtenir des informations sur leurs droits, gratuitement et en toute confidentialité. Si elles le souhaitent, elles peuvent également introduire un signalement en appelant le 0800/12 800 (numéro gratuit) ou en consultant le site [aide.iefh.be](#). Suivez l'Institut sur [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Porte-parole (FR)
+32 2 233 40 34
+32 479 25 04 41
veronique.debaets@iefh.be

Laura Smolders
Contact presse
+32 2 233 40 27
Laura.Smolders@igvm.be